



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2018-116

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 mai 2018, le règlement portant le numéro 2016-92 remplaçant le règlement numéro 2016-92, a été adopté.

Ce règlement concerne la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens et services de la municipalité. Les modifications portaient sur l'ajout de la tarification de la salle des Loisirs, 36, rue Principales.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 10 mai 2018.

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe